



**PRÉFET  
DE CORSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **AVIS D’AFFICHAGE**

**DES LISTES DÉFINITIVES  
DES ÉLECTEURS INDIVIDUELS**

**ELECTIONS CHAMBRE D’AGRICULTURE DE RÉGION CORSE  
LE 31 JANVIER 2025**

**Les listes électorales définitives par collège électoral et par commune doivent être affichées dans chaque mairie avant le 30 novembre 2024 afin de respecter les délais de recours contentieux.**

Les listes électorales définitives peuvent être consultées (sans frais) – sur support papier ou électronique - à la mairie, à la préfecture ou à la chambre d’agriculture par toute personne intéressée, qui peut en prendre copie (à ses frais), sous réserve de s’engager à ne pas en faire un usage commercial.

Après affichage des listes électorales définitives, possibilité est donnée aux préfets, aux réclamants ou aux personnes intéressées par les décisions de la Commission d’établissement des listes électorales de former un recours devant les juridictions, dans les conditions et les délais prévus aux articles R. 511-23 et R. 511-24 du code rural et de la pêche maritime.

Les listes électorales provisoires des électeurs individuels ont été affichées dans chaque mairie entre le 1<sup>er</sup> et le 15 octobre 2024 par collège électoral et par commune afin que les électeurs puissent en prendre connaissance et demander toute rectification auprès du président de la Commission d’établissement des listes électorales.